

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du jeudi 14 avril 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 18/03/2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Alda PENALA

Excusés:

Absents:

Objet: Vote des taux de fiscalité directe locale 2022 - DE_2022_815

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les recettes fiscales locales faisant l'objet de la présente délibération concernent la Taxe foncière sur le bâti, et le non bâti, elles sont en légère augmentation par le biais de l'évolution des bases locatives :

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	748 000,00	10,05	04,83	0,00	485 511,87	10,05
TFPNB	21 000,00	2,04	115,82	0,00	24 322,20	2,04
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	769 000,00	9,84			509 834,07	9,80

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité de maintien des taux d'imposition de la fiscalité locale pour 2022

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le jeudi 28 avril 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

